

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE



CONSEIL GENERAL DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

MENUISIER D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale le

Conseil général de
l'Enseignement de Promotion sociale

Profil professionnel adopté le
Enseignement secondaire supérieur

MENUISIER D'INTERIEUR ET D'EXTERIEUR

I. POSITIONNEMENT AU NIVEAU DU CADRE FRANCOPHONE DES CERTIFICATIONS (CFC)

Ce profil professionnel sera positionné au niveau **3** du Cadre francophone des certifications.

II. CHAMP D'ACTIVITES

Le menuisier d'intérieur et d'extérieur est l'ouvrier qualifié appartenant aux commissions paritaires 124 ou 126. Conformément aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, il réalise de manière autonome les travaux suivants pour des constructions neuves ou existantes :

- ◆ effectuer des relevés dimensionnels, une évaluation de l'état du support et établir une commande de fabrication pour des portes intérieures, lambris, faux-plafonds, plinthes, escaliers et accessoires intérieurs divers et pour toutes menuiseries extérieures en bois, aluminium, PVC (exemples : portes, fenêtres, battants, volets, portails, stores, clôtures, portes de garages, façades menuisées, vérandas, mobilier extérieur ...)
- ◆ sur base d'un plan d'implantation, effectuer le positionnement, le montage et la fixation des éléments réalisés en atelier ;
- ◆ sur base d'un plan d'exécution, sélectionner tant le bois que les panneaux, ainsi que les quincailleries et matériels ;
- ◆ sur base d'un plan d'exécution, fabriquer et assembler à l'unité ou en petite série, manuellement ou à l'aide de machines à bois traditionnelles et numériques, des ouvrages/pièces de bois destinées à la menuiserie d'intérieure et d'extérieure;
- ◆ participer à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur le chantier conformément au plan de sécurité-hygiène-environnement ;
- ◆ participer à l'approvisionnement du chantier en matériaux et à l'installation des machines et équipement spécifique ;
- ◆ démonter la fermeture menuisée et vérifier l'état du support (bâti, embrasure, ...)
- ◆ réaliser la pose d'éléments/composants sur des ouvrages en bois (isolation, étanchéité, vitrage)...
- ◆ contrôler le fonctionnement des accessoires mobiles, l'étanchéité ou l'isolation de l'ouvrage ;
- ◆ poser et caler le vitrage sur un porteur ;
- ◆ effectuer le placement des parements extérieurs en bois ou matériaux composites ;
- ◆ réaliser les opérations de décoration et de finition sur les pièces/sous-ensembles de menuiserie d'intérieure et d'extérieure.
- ◆ réaliser la pose d'éléments/composants sur des ouvrages en bois (isolation, étanchéité, vitrage, ...)

Le métier s'exerce sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

III. ACTIVITES CLES

*dans le respect des règles d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité, d'ergonomie et d'environnement (code RGPT),
dans le respect de la réglementation sur l'utilisation des équipements de travail pour les travaux temporaires en hauteur,
dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de performances énergétiques des bâtiments (PEB),
dans le respect de la législation concernant le métier dans sa globalité (accès à la profession, agrégation, directives européennes, fédérales, nationales, communautaires, régionales, directives SF santé, ...)*

- ◆ de préparer les activités de construction et de montage ;
- ◆ d'utiliser le stock des matériaux en atelier ;
- ◆ d'organiser le poste de travail en atelier ;
- ◆ d'effectuer des opérations de transformation du bois de menuiseries intérieures et extérieures ;
- ◆ d'effectuer les opérations d'usinage des menuiseries extérieures en métal et matière synthétique ;
- ◆ d'effectuer des opérations de transformation du bois de menuiserie intérieure ;
- ◆ (dés-)installer le chantier de menuiseries intérieures et extérieures ;
- ◆ d'assembler et d'équiper les éléments de menuiseries intérieures et extérieures ;
- ◆ de placer des menuiseries intérieures et extérieures ;
- ◆ de placer des menuiseries intérieures.
- ◆ de mettre en place les parements extérieurs menuisés.

IV. LIEUX D'EXERCICE DU METIER

Le métier s'exerce aussi bien au sein d'une ligne de production industrielle que dans un atelier traditionnel. Il s'exerce également en contact avec de clients et différents intervenants, sur des chantiers de construction ou de rénovation concernant l'habitat individuel, collectif et/ou les bâtiments publics.

V. SITOGRAPHIE

www.sfmq.cfwb.be : Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > MENUISIER – Menuisier d'extérieur (SFMQ) – Profil métier.pdf–.

Source SFMQ – Productions SFMQ/CCPQ - > MENUISIER – Menuisier d'intérieur (SFMQ) – Profil métier.pdf–.

Profil de compétences professionnelles « Menuisier d'intérieur » (fonds de formation professionnelle de la construction 2012 et le Centre de formation Bois) <http://ffc.constructiv.be>

Fiches métier ROME V3 : <http://www2.pole-emploi.fr>

Profil de qualification « monteur-placeur d'éléments menuisés » (CCPQ) <http://www.enseignement.be>

Commission paritaire CP126 <http://www.emploi.belgique.be>